

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 9 mai 2022 à 18 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière adjointe, Me Marie-Pierre Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DE RAPPORTS FINANCIERS
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magoq.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

-
1. 181-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DE RAPPORTS FINANCIERS

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Samuel Côté présente aux citoyens le résumé du rapport financier 2021 consolidé de la Ville ainsi que le rapport de la mairesse.

Mme Manon Courchesne, trésorière, dépose le rapport financier consolidé comprenant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Madame la Mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des questions.

Madame la Mairesse demande si des questions ont été acheminées via notre ligne téléphonique ou par notre page Facebook.

Aucune question n'a été communiquée.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière adjointe à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucune question.

Monsieur D'Amour profite de l'occasion pour signaler un bris d'aqueduc dans le secteur des rues Southière et Cabana. Un avis d'ébullition préventif est en cours pour ce secteur.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

6. 182-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

**Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers
18 h 52.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière adjointe